

Paroles d'amateur

« Mon loisir préféré ? Parcourir la grève à la recherche des plus belles étrilles !

Tout petit déjà, j'accompagnais mes grands-parents à la pêche à pied. Leurs coins étaient un secret entre nous et nous ramenions toujours des paniers bien remplis. Maintenant, je guette chaque année la sortie de l'annuaire des marées pour y repérer les meilleurs jours. Devenu père à mon tour, j'embarque alors ma petite famille vers de grandes aventures... C'est surtout pour les étrilles, dont nous raffolons tous, que j'ai plaisir à pêcher. J'aime aussi rechercher des ormeaux mais c'est une pêche très physique et, croyez-moi, ça se mérite ! Les ormeaux vivent très bas sur l'estran, sous de gros blocs qu'il faut retourner. J'ai appris aux enfants à toujours remettre ces blocs en place, comme tout ce qu'ils touchent. C'est important, sinon tout crève et les algues vertes envahissent la roche. Cela m'arrive d'expliquer ça à d'autres pêcheurs quand ils laissent des blocs de pierre n'importe comment.

Et que dire du moment de la dégustation... un bonheur ! Quelle satisfaction de se régaler en mangeant sa pêche et du pain-beurre. C'est un loisir accessible à tous et pour peu que chacun respecte les tailles de capture et le milieu, chaque marée procure ce plaisir renouvelé et le fera encore pour nos petits-enfants ! »



Pour tout renseignement : CCPI – Service Environnement
BP 10078 - 29 290 Saint-Renan
Tél. 02 98 84 39 36 – Fax 02 98 32 43 37
E-mail : environnement@ccpi.fr
Site internet www.pays-iroise.com

Pêchons à pied selon la réglementation

LES FICHES CONSEILS ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

Brelès
Le Conquet
Guipronvel
Île Molène
Lampaul-Plourazel
Lampaul-
Ploudalmézeau
Landunvez
Lanildut
Lanrivouaré
Loc-Maria-Plouzané
Milizac
Plourzel
Ploudalmézeau
Plougonvelin
Ploumoguer
Plourin
Porspoder
Saint-Renan
Trébabu
Tréouergat



COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES

Quelques règles à connaître

Pour une pratique durable de la pêche à pied, quelques précautions s'imposent :

- remettre les cailloux dans leur position initiale.
- veiller à ne prélever que ce qui sera consommé ;
- respecter la chaîne alimentaire. Si les espèces consommées sont les plus recherchées, il faut néanmoins respecter les autres plantes et animaux rencontrés, car ils participent à la chaîne alimentaire, et donc à l'équilibre et à la richesse du milieu.
- respecter la réglementation sur la taille et le nombre maximum de captures, ainsi que les dates de pêche (voir pages centrales).



Pour une pratique durable de la pêche à pied, quelques précautions s'imposent :

- remettre les cailloux dans leur position initiale.
- veiller à ne prélever que ce qui sera consommé ;
- respecter la chaîne alimentaire. Si les espèces consom-

Pourquoi remettre les roches en place ?



Ne pas remettre les rochers dans leur position initiale compromet l'avenir de toutes les espèces... et de la pêche à pied. En effet, les amoncellements de cailloux constituent autant d'abris pour les plantes et animaux, installés sur ou sous les roches en fonction



Ne pas remettre les rochers dans leur position initiale compromet l'avenir de toutes les espèces... et de la pêche à pied. En effet, les amoncellements de cailloux constituent autant d'abris pour les plantes et animaux, installés sur ou sous les roches

Être un éco-citoyen de la mer

Les laines de mer (ou débris marins), jouent un rôle primordial dans l'écologie du littoral (source de nourriture pour la faune, atténuation de l'énergie de la houle, formation de la dune embryonnaire). C'est pourquoi les nettoyages des plages doivent être pratiqués avec minutie en ne prélevant que les déchets d'origine humaine (bidons, filets, plastiques...).



Promeneurs, coureurs de grèves, aidez-nous à entretenir ce milieu si fragile que nous avons la chance de côtoyer !

- Si vous constatez une pollution, contactez la gendarmerie la plus proche.
 - Si vous trouvez un oiseau échoué, mazouté ou épuisé, prévenez la station LPO (Ligue de protection des oiseaux) de l'île Grande au 02 96 91 91 40.
 - Des nettoyages de plages sont régulièrement organisés par les communes ou les associations locales.
- Renseignements : mairie ou CCPI au 02 98 84 39 36.

Tailles, nombres, dates...

L'ESTRAN REGORGE DE VIE. CHAQUE ÊTRE VIVANT Y OCCUPE UNE PLACE BIEN PRÉCISE, RÉPONDANT AUX FACTEURS ÉCOLOGIQUES QUI S'IMPOSENT À CHAQUE ESPÈCE. DATES DE PÊCHE, TAILLE ET NOMBRE DES CAPTURES SONT STRICTEMENT RÉGLEMENTÉES ET PEUVENT FAIRE L'OBJET DE CONTRÔLES PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES. À CHAQUE ESPÈCE S'APPLIQUE UNE RÉGLEMENTATION PRÉCISE (VOIR CI-DESSOUS). RESPECTER LA RÉGLEMENTATION, C'EST GARANTIR UNE PRATIQUE DE LA PÊCHE À PIED POUR TOUS ET POUR LONGTEMPS. RAPPELONS AUSSI QU'IL EST INTERDIT DE VENDRE SA PÊCHE !

CHAQUE BARRE ORANGE CORRESPOND À LA TAILLE AUTORISÉE.

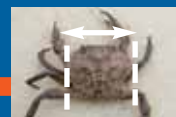


TOURTEAU 14 CM

ARAINÉE 12 CM

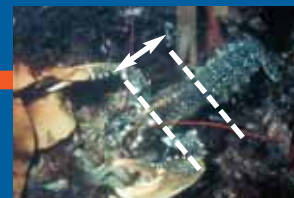


ÉTRILLE 5 CM



Pêche interdite du 1^{er} septembre au 15 octobre.

HOMARD 8,7 CM



La taille se mesure parallèlement à la ligne médiane à partir de l'arrière des orbites jusqu'à la bordure du céphalothorax.



COUTEAU 10 CM

ORMEAU 9 CM



Pêche autorisée du 1^{er} septembre au 14 juin. Maxi 20 / personne / jour. Pêche sous-marine et utilisation d'un masque et /ou d'un tuba interdites.

PALOURDE, MOULE 4 CM



BOUQUET, CREVETTE GRISE 3 CM



COQUE 3 CM



TELLINE 2,5 CM



ET LES POISSONS ?

La taille des poissons se mesure d'une extrémité à l'autre.

BAR : 36 cm
CONGRE : 58 cm
LIEU JAUNE : 30 cm
MULET : 20 cm
CARRELET : 27 cm
SAUMON : 50 cm
SOLE : 24 cm
TRUITE : 23 cm



Source : Direction départementale des Affaires maritimes du Finistère.